

## CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du 17 SEPTEMBRE 2021

\*\*\*

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

\*\*\*\*\*

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités  
Territoriales

Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations  
au Secrétariat de la Mairie

#### ORDRE DU JOUR

- ↳ Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22
- ↳ CCBVC, approbation du rapport sur le prix et la qualité du service eau potable et l'assainissement des eaux usées 2020
- ↳ Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services Segilog-Berger Levrault (01/10/2021-30/09/2024)
- ↳ Création de postes pour le service scolaire / périscolaire et entretien des locaux (ajustements)
- ↳ Présentation du projet d'école autour du chant
- ↳ Organisation d'un spectacle culturel 2022
- ↳ Adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (jumelage)
- ↳ Rapport des commissions
- ↳ Questions et informations diverses

---

#### OBJET : Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22

- D-2021-11 : portant approbation de la souscription d'un contrat de maintenance pour la téléphonie de la mairie, auprès de la société OG Télécom, aux conditions financières définies : maintenance téléphonie (95 € HT mensuels), contrat entretien (32 € HT mensuels à compter du 37<sup>ème</sup> mois), sur une durée de 21 trimestres.
- D-2021-12 : portant approbation d'un devis pour le remplacement du serveur de sauvegarde, auprès de la société FEPP, pour un montant HT de 904.21 €.

N° 37-2021

#### OBJET : CCBVC, approbation du rapport sur le prix et la qualité du service eau potable et l'assainissement des eaux usées 2020

Madame le Maire présente le rapport de l'année 2020 sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement, compétences transférées à la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Le Conseil Municipal, suivant les membres présents et représentés, soit **12 voix POUR et 1 abstention (Mikaël Gaudron)**,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu le rapport établi par la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher au titre de l'année 2020,

Vu le dossier présenté,

- PREND ACTE du rapport d'activités 2020 établi par la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher,
- PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher,
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N° 38-2021**

**OBJET : Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services Segilog-Berger Levrault (01/10/2021-30/09/2024)**

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services auprès de la société SEGILOG – BERGER LEVRAULT arrive à échéance au 30/09/2021, il convient que le Conseil municipal se prononce sur son renouvellement, sachant qu'il s'agit de logiciels métiers indispensables au bon fonctionnement des services de la mairie.

Le Conseil Municipal accepte, à **13 voix favorables**, le principe de renouvellement du contrat à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 septembre 2024.

**N° 39-2021**

**OBJET : Création de postes pour le service scolaire / périscolaire et entretien des locaux (ajustements)**

Madame le Maire propose la création des postes suivants :

- Adjoint technique à temps non complet, 14.5/35<sup>ème</sup> annualisés, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, sur un contrat de droit public en emploi permanent, pour une durée d'un an renouvelable, affecté à la désinfection et l'entretien des locaux (actuellement contrat déterminé en accroissement temporaire d'activité),
- Adjoint technique à temps non complet, 14/35<sup>ème</sup> annualisés, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021, sur un contrat de droit public en emploi permanent, pour une durée d'un an renouvelable, affecté à la pause méridienne et l'entretien des locaux (en remplacement du contrat aidé à 24.85/35<sup>ème</sup>).

Le Conseil municipal entérine, à **13 voix favorables**, les créations de postes tels que proposées et autorise le Maire aux recrutements correspondants, sachant que les crédits sont prévus au budget.

**N° 40-2021**

**OBJET : Présentation du projet d'école autour du chant**

**Dossier suivi par Hélène Harbonnier :**

Le Conseil municipal approuve, à **13 voix favorables**, le projet d'école faisant intervenir un professeur de chant et de musique sur le temps scolaire, pour l'école élémentaire de Luzillé pour l'année scolaire 2021/2022.

La commune d'Épeigné-les-Bois devra aussi émettre un avis pour les élèves domiciliés à Épeigné-les-Bois.

La dépense sera prévue au budget de l'année 2022.

N° 41-2021

**OBJET : Organisation d'un spectacle culturel 2022**

Dossier suivi par Hélène Harbonnier :

Le Conseil municipal approuve, à **13 voix favorables**, l'organisation et le financement du spectacle culturel par le Théâtre de la Fronde "L'oiseau qui pète" ; les modalités restant à définir. La dépense estimée à 1 350 € HT est acceptée et sera prévue au budget 2022. Madame le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document s'y référant.

N° 42-2021

**OBJET : Adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (jumelage)**

Dossier suivi par Hélène Harbonnier :

Le projet de jumelage avec la ville italienne de Lusigliè se poursuivant, il serait judicieux d'adhérer à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE). Le coût annuel est de 90 euros.

Il s'agit d'une structure d'appui aux collectivités locales, qui les informe, les mobilise, les guide et les soutient dans la prise en compte, sur le terrain, des réalités européennes.

Le Conseil municipal considère l'opportunité d'une démarche d'adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, dans le cadre du jumelage avec Lusigliè, approuve le concept à **13 voix favorables**, et autorise Madame le Maire à finaliser l'adhésion au plus tôt. Les crédits sont prévus au budget.

**OBJET : RAPPORT DES COMMISSIONS**

Chacun des élus concernés, Président d'une commission, est invité à prendre la parole.

Un tour de table est effectué au cours duquel chacun est invité à s'exprimer.

**OBJET : INFORMATIONS DIVERSES**

- L'enquête publique du zonage pluvial reprendra du 7/10 au 8/11/2021 ; la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale ayant rendu sa décision le 11/06. Le Commissaire enquêteur assurera des permanences en mairie les 7/10, 22/10 et 02/11 de 14 h à 17 h.
- Prochaines réunions du Conseil municipal :
  - vendredi 22 octobre 2021, à 20 h
  - vendredi 3 décembre 2021, à 20 h

*Fait et affiché à LUZILLÉ, le 23 septembre 2021.*

*Le Maire,  
Anne Marquenet-Jouzeau*

